

# ENQUETE PUBLIQUE

## ALIENATION D'UNE PARTIE D'UN CHEMIN RURAL A ESTRADE

Du 24/05/2022

Au 08/06/2022

### COMMUNE DE MONTCLERA





**COMMUNE DE MONTCLERA**

**ENQUETE PUBLIQUE  
ALIENATION D'UNE PARTIE D'UN CHEMIN RURAL  
A ESTRADE**

**Liste des pièces du dossier**

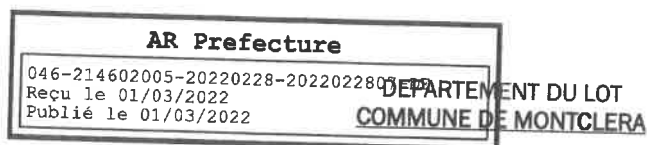
1. **Registre d'enquête publique**
2. **Pièces administratives**
  - 2.1 Extrait du registre des délibérations
  - 2.2 Désignation du commissaire enquêteur
  - 2.3 Arrêté municipal d'enquête publique du 15 avril 2022
  - 2.4 Avis d'enquête publique du 15 avril 2022
3. **Projet**
  - 3.1 Notice explicative et photos du site
  - 3.2 Dossier du géomètre expert
  - 3.3 Plan des lieux - Vue aérienne
  - 3.4 Liste des propriétaires riverains
  - 3.5 Copie du courrier adressé aux propriétaires riverains
4. **Communication**
  - 4.1 Attestation de parution dans la vie quercynoise
  - 4.2 Attestation de parution dans la Dépêche du Midi
  - 4.3 Extrait de la vie quercynoise
  - 4.4 Extrait de la Dépêche du Midi
  - 4.5 Certificat d'affichage
5. **Annexes**

Demande des intéressés pour l'acquisition de la partie de chemin concerné

**Le Maire,  
Guy THEULET**

## 2. Pièces administratives

### 2.1 Délibération



#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SEANCE DU 28 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 28 février, à 20 h 30, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué en date du 16 février 2022, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Mr Guy THEULET, Maire.

Présents : ANDRIEU R. BLANCO N. CARRIE A. DUBRUEL D. GIBILY S. POCAT-EARL R. REDOULES B. THEULET G.

Absents excusés : PRUNY A. TOURENNE L. (procuration donnée à R. POCAT-EARL)  
M. Bernard REDOULES a été élu secrétaire.

#### N° 2022-02-28/07 – DEMANDE D'ACHAT D'UNE PARTIE D'UN CHEMIN RURAL A ESTRADE NORD -

M. le Maire fait part à l'assemblée de la demande d'achat de M. Georges CAYRE, d'une partie du chemin rural à Estrade Nord, qui traverse sa propriété, entre les parcelles cadastrées C 441 et C 423/426. Cette partie de chemin n'est plus utilisé depuis des décennies.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, considérant que cette partie de chemin n'est plus affecté à l'usage du public, conformément à l'article L161-10-1 du code rural ;

- 1/ accepte la désaffectation et le déclassement de la partie de chemin matérialisée en vert sur le plan cadastral présenté,
- 2/ accepte le projet d'aliénation à M. Georges CAYRE de la partie de chemin sus-mentionné, issu du domaine privé de la commune,
- 2/ décide l'ouverture d'une enquête publique, après désignation du commissaire enquêteur.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

Le Maire



Guy THEULET

Exécutoire après transmission à la préfecture et  
publication du 01/03/2022

Le Maire

Guy THEULET



## 2. Pièces administratives

### 2.2 Désignation commissaire enquêteur



Montcléra, le 14 mars 2022

M. Robert MARTEL  
780 Rue Laringade  
46090 MERCUES

Objet : Désignation commissaire enquêteur

Monsieur,

Suite à notre entretien du 9 mars 2022, concernant l'ouverture d'enquêtes publiques pour l'aliénation de deux parties de chemins ruraux, aux lieux-dits « la Pièce » et « Estrade », je vous confirme que je vous désigne en tant que commissaire enquêteur.

Dans l'attente de notre future collaboration,  
Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Maire



Guy THEULET

## 2. Pièces administratives

### 2.3 Arrêté municipal d'enquête publique n° 9/2022 du 15 avril 2022

DEPARTEMENT DU LOT  
**COMMUNE DE MONTCLERA**

ARRETE DU MAIRE N° 9

Prescrivant l'enquête publique préalable à l'aliénation :

- D'une partie du chemin rural de Montcléra à Rudoux, lieu-dit « la Pièce »
- D'une partie d'un chemin rural à Estrade

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

Vu le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux modifié par le décret n° 2015-955 du 31 juillet 2015 relatif à l'enquête publique préalable à l'aliénation des chemins ruraux ;

Vu les délibérations du conseil municipal du 28 février 2022 ;

Vu les pièces des dossiers soumis à l'enquête publique ;

Vu la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur pour le département du Lot au titre de l'année 2022 ;

Considérant que le commissaire-enquêteur a été consulté sur les modalités de déroulement de l'enquête ;

ARRETE

Article 1 : Objet – date et durée de l'enquête publique

Il sera procédé à une enquête publique sur le territoire de la commune de MONTCLERA, relative au projet d'aliénation

- D'une partie du chemin rural de Montcléra à Rudoux, au lieu-dit « la Pièce »
- D'une partie d'un chemin rural au lieu-dit « Estrade »

Du 24 mai 2022 à 9 h 00 au 08 juin 2022 à 19 h 00 pour une durée de 16 jours consécutifs ;

Article 2 : Désignation du commissaire enquêteur/permanences

M. Robert MARTEL, Officier de l'armée de terre à la retraite, est désigné en qualité de Commissaire enquêteur et se tiendra à la disposition du public à la mairie de MONTCLERA :

- Le mardi 24 mai 2022, de 9 h 00 à 12 h 00
- Le mercredi 08 juin 2022, de 16 h 00 à 19 h 00

Article 3 : Dossier d'enquête publique et observations du public

Les pièces des dossiers, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de MONTCLERA pendant toute la durée de l'enquête, du 24 mai 2022 au 08 juin 2022, aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

- Les mardi de 9 h 00 à 12 h 00 et les mercredi et vendredi de 14 h 00 à 17 h 00.

afin que le public puisse en prendre connaissance. L'ensemble sera consultable sur le site internet de la commune (<https://www.montclera46.fr>)

Chacun pourra formuler éventuellement ses observations :

- Sur le registre d'enquête aux jours et heures d'ouverture de la mairie indiquées ci-dessus ;
- Par courrier adressé au commissaire enquêteur à la mairie – 1 place Saint Pierre – 46250 MONTCLERA, qui sera annexé au registre, impérativement avant la clôture de l'enquête,

- Par courriel : [commissaire.enqueteur-46@hotmail.com](mailto:commissaire.enqueteur-46@hotmail.com), impérativement avant le 08 juin 2022, 19 h 00, qui sera annexé au registre (préciser en objet « enquête voirie »)
- Au commissaire enquêteur, en mairie, le premier jour de l'enquête, le mardi 24 mai 2022 de 9 h 00 à 12 h 00 et le dernier jour de l'enquête le mercredi 08 juin 2022, de 16 h 00 à 19 h 00.
- Lors des permanences mentionnées ci-dessus et strictement pendant les horaires indiqués, le commissaire enquêteur pourra être contacté au numéro de téléphone suivant : 07 81 02 80 81, afin de recevoir les observations du public ou de convenir d'un horaire de rendez-vous téléphonique.

**Article 4 : Information des propriétaires riverains**

Le présent arrêté sera notifié avec l'avis d'enquête publique aux propriétaires riverains concernés, par lettre recommandée avec avis de réception.

**Article 5 : Publicité de l'enquête**

Le présent arrêté sera affiché au moins quinze jours avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de l'enquête, à la mairie, aux extrémités des lieux concernés et sur le site internet de la commune (<https://www.montclera46.fr>).

Un avis sera publié quinze jours au moins avant le début de l'enquête dans deux journaux locaux (la Dépêche du Midi et la Vie quercynoise)

**Article 6 : Clôture de l'enquête**

A la date de clôture de l'enquête publique, le registre d'enquête sera clos par le commissaire enquêteur. Celui-ci disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au Maire son rapport et ses conclusions.

Ces documents seront ensuite laissés à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la mairie de MONTCLERA aux jour et heures habituels et par voie dématérialisée sur le site internet de la commune : <https://www.montclera-46fr>

**Article 7 : Décision intervenant au terme de l'enquête**

Après l'enquête publique, les projets, éventuellement modifiés pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur seront approuvés par délibération du conseil municipal. En cas d'avis défavorable du commissaire enquêteur, le conseil municipal peut passer outre par une délibération motivée, conformément à l'article L.141-4 du code de la voirie routière.

**Article 8 : Voie de recours**

Le recours pour excès de pouvoir à l'encontre du présent arrêté peut être exercé devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission et de son affichage.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet du Lot et à Monsieur le Commissaire enquêteur.

Fait à MONTCLERA, le 15 avril 2022  
Le Maire  
Guy THEULET



Arrêté rendu exécutoire le 19-04-2022

## 2. Pièces administratives

### 2.4 Avis d'enquête publique

#### **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

#### **COMMUNE DE MONTCLERA**

#### **Enquête publique préalable à l'aliénation de parties de chemins ruraux.**

Par arrêté N°9 du 15 avril 2022 le Maire de MONTCLERA a :

- ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur :
  - une partie du chemin rural de de Montcléra à Rudoux, lieu-dit « la Pièce »,
  - une partie d'un chemin rural à Estrade.
- désigné M. Robert MARTEL en qualité de commissaire enquêteur.
- fixé les dates de l'enquête du 24 mai 2022 à 9 h 00 au 08 juin 2022 à 19 h 00.

Le dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés et consultables en mairie (les mardi de 9 h 00 à 12 h 00 et les mercredi et vendredi de 14 h 00 à 17 h 00) et sur le site internet de la commune (<http://www.montclera46.fr>) pendant la durée de l'enquête.

Chacun pourra consigner ses observations :

- en mairie sur le registre,
- par courrier postal adressé à M. le Commissaire enquêteur – Mairie - 1 place Saint Pierre – 46250 MONTCLERA,
- par courriel : [commissaire.enqueteur-46@hotmail.com](mailto:commissaire.enqueteur-46@hotmail.com)

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie le 24 mai 2022, de 09 h 00 à 12 h 00 et le 08 juin de 16h00 à 19h00. Il pourra être contacté au : 07 81 02 80 81, afin de convenir d'un horaire de rendez-vous téléphonique, ou en visioconférence, approprié.

A l'issue de l'enquête, les administrés pourront consulter le rapport et les conclusions à la mairie de Montcléra et sur le site internet de la commune.

Le Maire  
Guy THEULET

### 3. Projet

#### 3.1 notice explicative et photo du site

##### Notice explicative

##### Aliénation d'une partie d'un chemin rural à Estrade

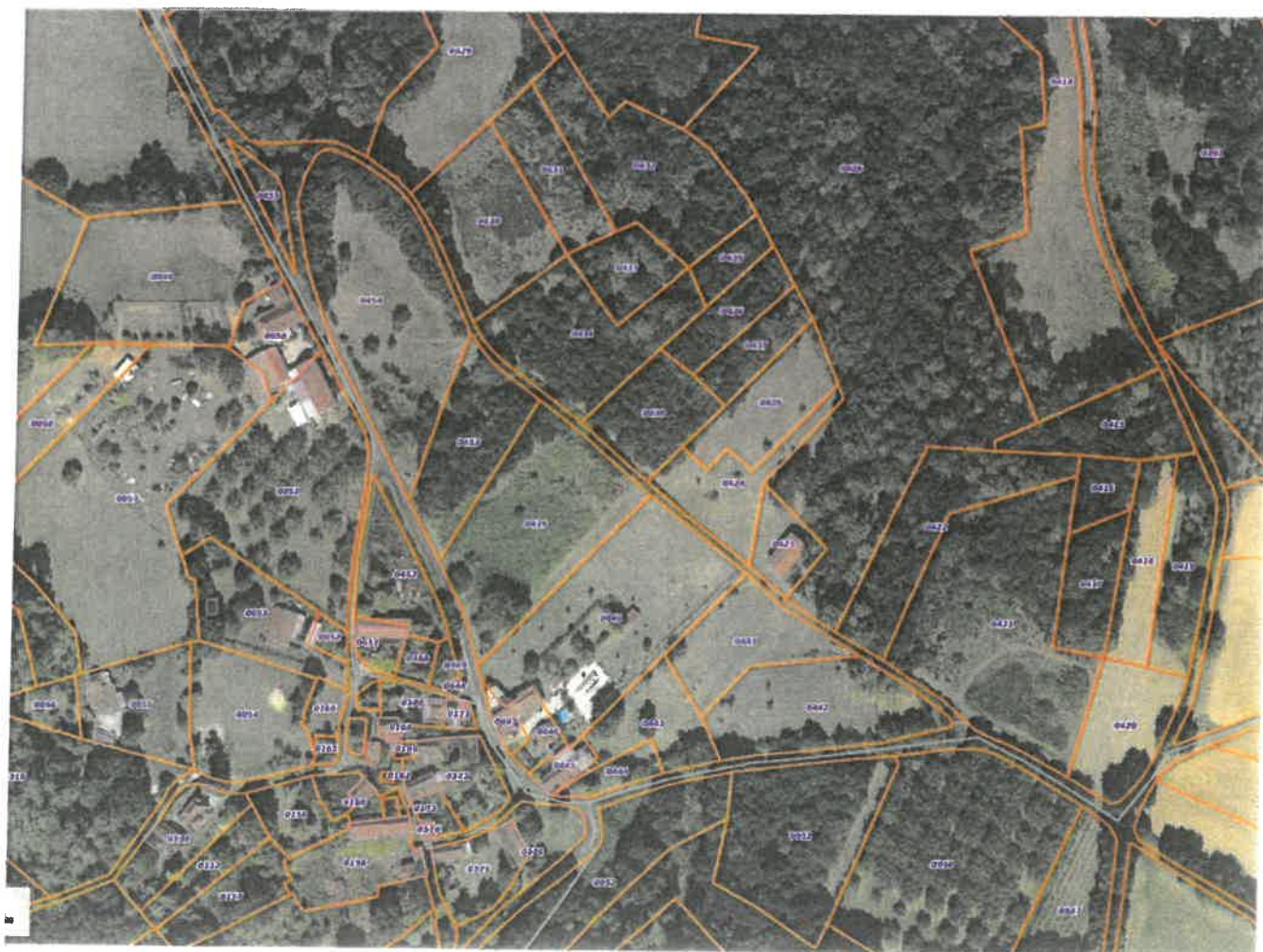
La propriété de M. Georges CAYRE est composée d'une grangette (parcelle C 445), de terrains (parcelles C 424 – 425 – 426 - 441 – 442 – 443 – 444) et d'un ancien séchoir à tabac (parcelle C 423).

Un chemin rural divise cette propriété.

Le propriétaire a déposé une demande de certificat d'urbanisme pour la réhabilitation du séchoir à tabac en maison d'habitation. Mais, les branchements aux réseaux d'eau potable et d'électricité ne peuvent se faire en raison de la nécessaire traversée de ce chemin rural.

L'aliénation de la partie de chemin traversant la propriété permettrait la création d'une unité foncière et résoudrait le problème de l'alimentation en eau potable et électricité de l'ancien séchoir à tabac.

La réhabilitation de ce bâtiment désaffecté, en maison d'habitation, permettrait l'installation d'une famille nouvelle sur la commune.





### 3. Projet

#### 3.2 Dossier géomètre expert

## COMMUNE DE MONTCLÉRA

*Projet d'acquisition d'un tronçon de  
chemin rural au lieu-dit  
« Estrade Nord » au droit de la  
propriété de M. Georges CAYRE*

## DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE



Commune de  
MONTCLÉRA

Mairie  
1, Place Saint-Pierre  
46250 MONTCLÉRA  
Téléphone : 05.65.22.86.95  
commune.de.montclera@wanadoo.fr



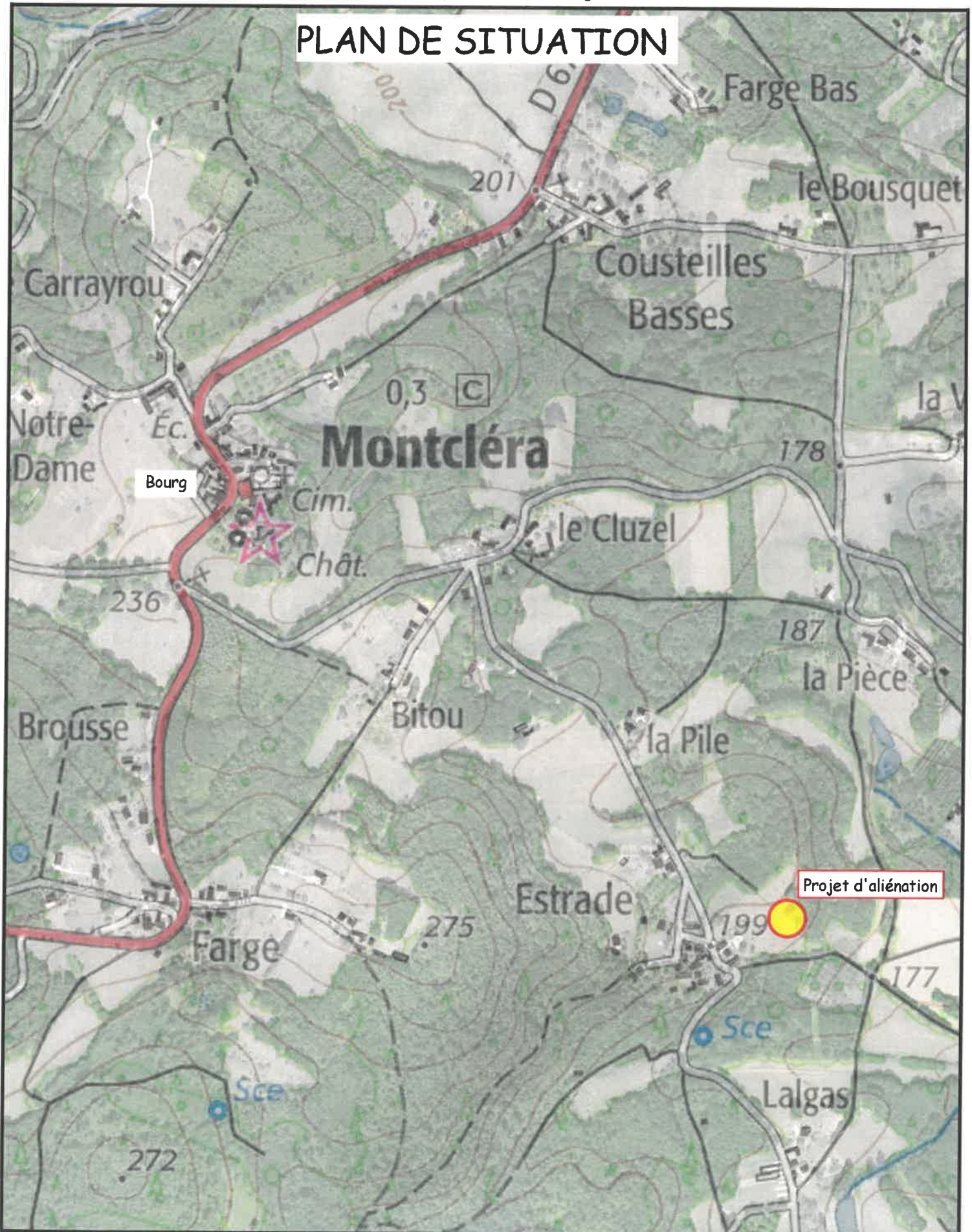
**GÉOMÈTRE-EXPERT**  
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

1044 Route de Salviac  
46300 GOURDON  
Tel : 05.65.41.09.78  
gourdon@agefaur.com

Dossier n°GO-22-082  
Avril 2022



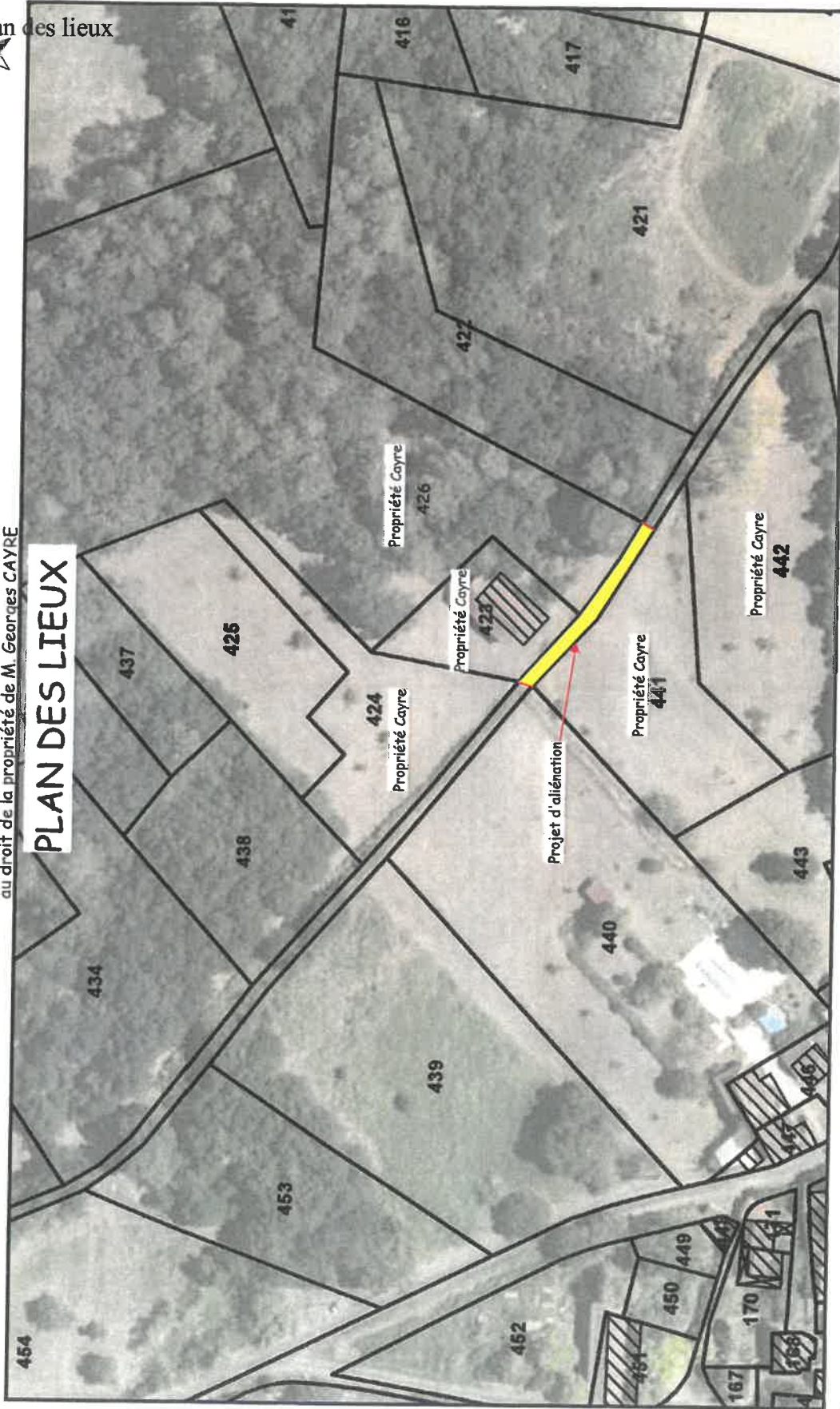
# PLAN DE SITUATION



### 3. Projet

#### 3.3 Plan des lieux

Commune de MONTGLERA - Lieu-dit "Estrade Nord"  
PROJET D'ALIÉNATION  
d'une portion de Chemin Rural  
au droit de la propriété de M. Georges CAYRE



## PLAN DES LIEUX

Commune : Montcléra (46)

Edité le : 28-03-2022 10:21 (UTC + 1)  
Edité par : AGEFAUR SARL

Echelle : 1 / 1000  
Projection : RGF93 Lambert 93  
AG-22-082



© IGN 2022 - [www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales](http://www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales)

Longitude : 1° 13' 16" E  
Latitude : 44° 36' 51" N

Projet d'allénation de M. CAYRE

### 3. Projet

#### 3.4 Propriétaires riverains

### COMMUNE DE MONTCLERA

#### ALIENATION PARTIE DE CHEMIN RURAL A ESTRADE

#### PROPRIETAIRES RIVERAINS

Parcelle	Propriétaire	Adresse	Date réception courrier
C 429/430	CAYRE Océane	1 rue de la Bauve – 95690 LABBEVILLE	
C 423/426/441/442	CAYRE Georges	Chemin des Sources – Les Hermissens Sud – 46300 GOURDON	
C 440	CLAIRET Philippe	725 route de Pécharminié – 46250 MONTCLERA	
C 434	LAFON Marie- Thérèse	LA POPSTE – PB 6404 – FAA 98704 POLYNESIE FRANCAISE	
C 454/439	REDOULES Annette	99 av. Jean Mermoz – 69008 LYON	
C 421/422	REDOULES Jean-Louis	Antenne Alisé – 42 av. Joseph Loubet – 46100 FIGEAC	
C 438	SATURLEY Gregor	740 route de Pécharminié – 46250 MONTCLERA	
C 453	SIGAUD Liliane	Métairie grande du Théron – 46220 PRAYSSAC	
C 420	SOULEILLOU Serge	550 route de Pécharminié – 46250 MONTCLERA	

### 3. Projet

#### 3.5 Courrier adressé aux propriétaires riverains



Le 4 mai 2022

M. le Maire de MONTCLERA  
A

LRAR

Objet : Enquête publique

Pj : Arrêté du maire – avis d'enquête publique

Madame, Monsieur

Je vous informe de l'ouverture d'une enquête publique pour l'aliénation d'une partie d'un chemin rural, au lieu-dit « Estrade », traversant la propriété de M. Georges CAYRE.

Je vous adresse l'arrêté du maire prescrivant l'enquête publique et l'avis publiant l'enquête publique. Je vous invite à prendre connaissance du dossier à la mairie de Montcléra, à compter du 24 mai 2022, ou sur le site internet de la commune :  
<https://www.montclera46.fr>

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sincères salutations.

Le Maire,  
Guy THEULET

## 4. Communication

### 4.1 Attestation de parution Vie Quercynoise

 <b>legales-online.fr</b> le site des annonces legales de la vie juridique des entreprises	<b>05 62 11 37 37</b> <a href="mailto:contact@legales-online.fr">contact@legales-online.fr</a>
--	---

## ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Réf : LDDM287886, N°176664 ) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : **La Vie Quercynoise - 46**

Date de parution : 05/05/2022

Fait à Toulouse, le 25 Avril 2022

Le Gérant



Bernard MAFFRE

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

#### COMMUNE DE MONTCLERA

Enquête publique préalable à l'attribution de parcelles de chemins ruraux.

Par arrêté N°9 du 15 avril 2022 le Maire de MONTCLERA a :

-ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur :

. une partie du chemin rural de Montcléra à Rudoux, lieu-dit « la Pièce »,

. une partie d'un chemin rural à Estacade.

- désigné M. Robert MARTEL en qualité de commissaire enquêteur.

- fixé les dates de l'enquête du 24 mai 2022 à 9 h 00 au 08 juin 2022 à 19 h 00.

Le dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés et consultables en mairie (les mardi de 9 h 00 à 12 h 00 et les mercredi et vendredi de 14 h 00 à 17 h 00) et sur le site Internet de la commune (<http://www.montclera61.fr>)

pendant la durée de l'enquête.

Chacun pourra consigner ses observations :

- en mairie sur le registre,

- par courrier postal adressé à M. le Commissaire enquêteur - Mairie - 1 place Saint Pierre - 46250 MONTCLERA,

- par courriel :

[commissaire.enqueteur-46@hotmail.com](mailto:commissaire.enqueteur-46@hotmail.com)

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie le 24 mai 2022, de 09 h 00 à 12 h 00 et le 08 juin de 10h00 à 19h00. Il pourra être contacté au : 07 81 02 30 81, afin de convenir d'un horaire de rendez-vous téléphonique, ou en visioconférence, approprié.

A l'issue de l'enquête, les administrés pourront consulter le rapport et les conclusions à la mairie de Montcléra et sur le site Internet de la commune.

Le Maire

Guy THEUJET

Consultation sur [www.legales-online.fr](http://www.legales-online.fr); [www.actulegales.fr](http://www.actulegales.fr); loi n°2012-387 art. 101 : « A compter du 1er janvier 2013, l'impression des annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce (...) est complétée par une insertion dans une base de données numérique centrale ».  
L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. L'Agence s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.



SNC L'Agence au capital de 385 000 Euros  
Rue du Mas de grille - 34436 Saint-Jean-de-Vedas Cedex  
RCS Montpellier - 404 916 208 - CODE APE : 7212Z - SIRET : 404 916 208 0001  
FR22494015219

TVA n° FR 091 904014

## 4. Communication

### 4.2 Attestation de parution Dépêche du midi

 <b>legales-online.fr</b> le site des annonces légales de la vie juridique des entreprises	<b>05 62 11 37 37</b> <a href="mailto:contact@legales-online.fr">contact@legales-online.fr</a>
--	---

## ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Réf : LDDM287882, N°176662 ) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Édition : **La Dépêche Du Midi - 46**

Date de parution : 05/05/2022

Fait à Toulouse, le 25 Avril 2022

Le Gérant



Bernard MAFFRE

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

#### COMMUNE DE MONTCLÉRA

Enquête publique préalable à l'affectation de parties de chemins ruraux.

Par arrêté N°9 du 15 avril 2022 le Maire de MONTCLÉRA a :

- ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur :

. une partie du chemin rural de de Montcléra à Rodoux, lieu-dit « la Pièce »,

. une partie d'un chemin rural à Estrade.

- désigné M. Robert MARTEL en qualité de commissaire enquêteur.

- fixé les dates de l'enquête du 24 mai 2022 à 9 h 00 au 08 juin 2022 à 19 h 00.

Le dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés et consultables en mairie (les mardi de 9 h 00 à 12 h 00 et les mercredi et vendredi de 14 h 00 à 17 h 00) et sur le site internet de la commune (<http://www.montclera46.fr>) pendant la durée de l'enquête.

Chacun pourra consigner ses observations :

- en mairie sur le registre,

- par courrier postal adressé à M. le Commissaire enquêteur - Mairie - 1 place Saint Pierre - 46250 MONTCLÉRA,

- par courriel :

[commissaire.enqueteur\\_46@hotmail.com](mailto:commissaire.enqueteur_46@hotmail.com)

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie le 24 mai 2022, de 09 h 00 à 12 h 00 et le 08 juin de 16h00 à 19h00. Il pourra être contacté au : 07 81 02 80 81, à fin de convenir d'un horaire de rendez-vous téléphonique, ou en visioconférence, approprié.

À l'issue de l'enquête, les administrés pourront consulter le rapport et les conclusions à la mairie de Montcléra et sur le site internet de la commune.

Le Maire  
Guy THEULET

Consultation sur [www.legales-online.fr](http://www.legales-online.fr), [www.actulegales.fr](http://www.actulegales.fr), loi n°2012-387 art. 101 : « A compter du 1er janvier 2013, l'impression des annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce (...) est complétée par une insertion dans une base de données numérique centrale ».  
L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. L'Agence s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.

 L'Agence

SNC L'Agence au capital de 385 000 Euros

RUE du MAS JOGRILLE - 34436 SAINT-JEAN-DE-VEDAS Cedex

RCS Montpellier - 404 010 219 - CODE APE : 7312Z - SIRET : 494 010 202 00017

FR22404019208

TVA n°FR22404019208



4. Communication

4.3 Parution Vie Quercynoise

Annonces légales

LA VIE QUERCYNOISE JEUDI 5 MAI 2022 44

Avis administratifs

729682201 - AA
Commune de MONTCLERA
Enquête publique préalable à l'aménagement de parties de chemins ruraux
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Par arrêté n° du 15 mai 2022 le Maire de Montclera a...

Vie de sociétés

729682201 - VS
Univiv CONCEPT
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
AVIS DE NON DISSOLUTION
La 20ème assemblée générale ordinaire de la société a eu lieu le 21 décembre 2021...

729693301 - VS
SARL MOULINE
Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros
AVIS DE NON DISSOLUTION
L'assemblée générale extraordinaire tenue le 21 décembre 2021 a décidé la dissolution anticipée de la société...

Vie de sociétés

729012001 - VS
SCI HENRI LK
Société civile au capital de 100 euros
NOMINATIONS
Par décision de l'AG du 4 mars 2022 il a été décidé de :

Vie de sociétés

729010601 - VS
SCI CLÔTURE DE LIQUIDATION
BONNEL PHILIPPE SAS, société par actions simplifiée unipersonnelle en liquidation au capital de 2 000 euros...

Vie de sociétés

729036001 - VS
SARL LE PEYRALOU
Société à responsabilité limitée au capital de 2 000 euros
AVIS DE NON DISSOLUTION
Après lecture d'un acte sous signature privée en date du 25 mars 2022...

Vie Quercynoise

Si vous de la Chartreuse
10 4013 - 4003 018205 - 1043
U. N° 65 13 16 43
E-mail : viequercynoise@quercynoise.fr
Editeur : Pascal PILLIS

Vie Quercynoise

729079101 - VS
AVIS DE CONSTITUTION
Par acte sous seing privé du 22 février 2022, il a été constitué une SASU de nommée :

Vie Quercynoise

729019001 - VS
AVIS
Par décisions du 20 avril 2022, l'assemblée de KARTHORS SAS capital 10 000 euros...

L'EQUIPE

Rédaction en chef : Jean-Denis BOUTIER
Journaliste : Hervé-Georges BOURGEOIS
Publicité : Catherine LE... N° 05 63 53 47 - 06 88 36 41

Tarif de référence stipulé dans Art. 2 de l'arrêté ministériel du 19 novembre 2021 soit 0,183 € ht la caractères

Les annonces sont imprimées, conformément à l'arrêté n° 2021-1546 du 18 décembre 2021, les annonces légales portant sur les sociétés et les actes de commerce enregistrés et publiés dans le journal d'annonces légales sont diffusées en deux exemplaires dans une base de données numérique centralisée...

AVIS RECTIFICATIF

Rectifié à l'attention parue dans La Vie Quercynoise du 29 avril 2022, concernant la société SAS CABINET WILFRED RYER MANOBIER, 175, chemin de la Vaysade, 48220 Lohas, j'ai à honneur de préciser que le capital est de 1 000 euros et non pas 10 000 euros.

4. Communication

4.4 Parution Dépêche du Midi

ANNONCES

LA DÉPÊCHE Jeudi 5 mai 2022

Contacts - Rencontres - Voyance

VOYANCE
PROFESSEUR NERVA
Maitre ALAIN
19,4% de réduction

MAITRE MAROUF
Maitre ALASSANE
06 05 96 46 18

MAITRE SAM
PROFESSEUR CABIR
Rencontres
FEMMES

MAITRE SAM
PROFESSEUR CABIR
SOLUTION DES JEUX
SUDOKU FACILE
DIFFICILE

NOUVEAU TELEPHONE ROSE
TELEPHONE ROSE
05 34 45 17 85

HOMMES
RENCONTRES M/H
08 95 02 05 50

CHAQUE MARDI
L'ACTUALITE ECONOMIQUE
DE VOTRE REGION DANS
DEPECHE ECO

Mots croisés N° 5366
HORIZONTALLEMENT
1- PHARMACIEN - 11- BAU, ILBES - 111-

Légaux

AVIS PUBLICS

Enquêtes Publiques

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
portant sur l'élaboration d'un projet de plan de prévention de l'inondation par débordement des eaux de la Dordogne moyenne et de la Garonne moyenne

MARCHÉS PUBLICS

MAPA > 90K euros

LOT

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Travaux
Département : nom et adresse officielle de l'organisme acheteur : ESPRIMENTENT D'OUVERTURE
Avis d'appel public à la concurrence

VIE DES SOCIÉTÉS

Fonds de commerce

S.C.S. LA BEAUJOURN

AVIS DE CESSION

Société active gérée par Maître Denis BRUNELLE
Nécessaire à GARANT (groupe) le 05 mai 2022, enregistrée au SIRET de CAHORS (44) le 25 avril 2022

ANNONCES LEGALES
Tél. 05.62.11.37.37
www.legales-online.fr

legales-online
Publiez vos annonces légales
Vie des sociétés en 1 clic

#### 4. Communication

##### 4.5 Certificat d'affichage

### CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Guy THEULET, Maire de MONTCLERA, Lot, certifie que l'arrêté n° 9/2022 du 15 avril 2022 prescrivant l'enquête publique sur l'aliénation :

- d'une partie du chemin rural de Montcléra à Rudoux, lieu-dit « La Pièce »
- d'une partie d'un chemin rural, lieu-dit « Estrade »

a fait l'objet d'un affichage

- sur le panneau d'affichage de la mairie
- sur les lieux concernés

a été publié sur le site internet de la commune.

Du 4 mai 2022 au 10 juin 2022

Fait à MONTCLERA, le 4 mai 2022

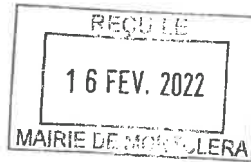
Le Maire,  
Guy THEULET



## 5. Annexes

### Demande des intéressés

Mr Cayre Georges  
Chemin des Sources  
Les Hermissens sud  
46300 Gourdon  
Tél: 0565413349



Mr Le Maire de Montcléra

Objet : Procédure d'aliénation/ cession d'un chemin rural en vue d'une proposition d'achat

Je souhaite faire une requête auprès de vos services afin aliéner un chemin rural. Je sais que des chemins ruraux peuvent être cédés, notamment aux propriétaires riverains, à condition qu'ils cessent d'être affectés à l'usage du public et dans le respect des règles de procédure posés par l'article L.161-10 du code rural. Je suis propriétaire à Estrade des parcelles n°423, 426 et 441 section C feuille C 02, de ce fait je souhaite acquérir le chemin rural jouxtant ces parcelles.

Je vous prie de mettre en œuvre la procédure d'enquête afin que je puisse acquérir cette portion de chemin.

Je vous prie d'agréer, Mr Le Maire, mes salutations distinguées.

Georges Cayre